



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 11 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> mars 2024

**Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Claudia TORRE.

**Absents excusés** : Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

**Absents** : Jean-Pierre VALDRIGHI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

**Délibération : N°29-11-03-24**

**Objet : Plan de financement pour l'acquisition du complexe François Monti et parcelles voisines.**

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Afin de finaliser le dossier portant acquisition de l'ensemble foncier de quatre terrains cadastrés section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060 sur la Commune qui a fait l'objet de délibérations les 25 septembre et 13 novembre dernier, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 50 % du montant concerné. La Commune de Biguglia avait, à cet effet, sollicité celle-ci par un courrier en date du 23 octobre 2023.

Il est rappelé que conformément à la « volonté familiale des vendeurs » ces parcelles conserveront exclusivement un usage purement sportif, comme le mentionne les actes de vente.

Le total des acquisitions foncières est de 430.300,00 €. Il convient de considérer le plan de financement suivant :

	Montant HT	%
Collectivité de Corse	215.150,00 €	50 %
Commune de Biguglia	215.150,00 €	50 %
	430.300,00 €	100 %

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240314-29-11-03-24-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**ARTICLE PREMIER** : d'approuver le Plan de financement pour l'acquisition foncière des parcelles cadastrées section C n°1841, C n°122, C n°123 et C n°1060, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Montant HT	%
Collectivité de Corse	215.150,00 €	50 %
Commune de Biguglia	215.150,00 €	50 %
	430.300,00 €	100 %

**ARTICLE 2** : d'autoriser monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce financement.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240314-29-11-03-24-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024